



HEBERGEMENT DES PATIENTS A LA MAISON DE PARENTS BILAN D'UNE ANNEE DE CONVENTION

Communiqué de presse

24 mai 2011

Depuis 2009, la Maison de Parents en Bourgogne héberge des patients ne nécessitant aucune surveillance médicale ou paramédicale mais qui, pour des raisons d'éloignement ou d'inadaptation du logement, ont besoin d'un accueil proche de leur lieu de soins. Cet hébergement a été rendu possible grâce à un partenariat, pour l'instant unique en France, entre le CHU de Dijon, le Centre Jean-François Leclerc, la DRSM, la Cnam de Côte-d'Or et la Carsat Bourgogne et Franche-Comté. En 2010, la Maison de parents a ainsi accueilli 1 591 patients.

Un hébergement qui répond à un besoin réel

S' imagine-t-on faire 2 heures de route ou plus pour regagner son domicile lorsqu'on sort d'une radiothérapie ? Ou rentrer chez soi en conduisant après une opération de la cataracte ? L'accueil de résidents à la Maison de Parents permet à la personne en pré ou post-soins, **mais ne nécessitant aucune surveillance médicale ou paramédicale**, d'être accueillie dans une structure confortable et rassurante en termes de proximité et de contacts avec l'hôpital si elle le souhaite.

Ainsi, en 2010, les données montrent que pour le CHU ce sont principalement des patients en hématologie et en ophtalmologie qui ont bénéficié cet hébergement. Pour le Centre G.-F. Leclerc, ce service concerne essentiellement des patients traités en radiothérapie.

Une prise en charge à 100 %

L'hébergement de patients sans justification médicale a un coût important, et mobilise des lits qui pourraient être nécessaires à d'autres patients. Afin que le patient accueilli n'ait aucune somme à déboursier pour son hébergement, l'Assurance maladie, le CHU et le Centre Georges-François Leclerc ont décidé de participer financièrement à cette opération. La Cnam de Côte d'Or et le CHU ont aussi abouti à la signature d'une convention spécifique permettant la prise en charge des transports des patients soignés au CHU et hébergés à la Maison de parents.

Une expérimentation au niveau national

L'accord signé entre les différents partenaires et la mise en place de ce type d'hébergement est une première en France. La vocation de la Maison de Parents reste bien sûr l'hébergement et l'accueil de toute personne ayant un proche – enfant ou adulte – hospitalisé dans un des établissements de soin de l'agglomération dijonnaise. Cette nouvelle disposition, dans la limite de 25 % des nuitées par an, se révèle une excellente alternative aussi bien pour l'assurance maladie, les établissements de soins mais surtout les bénéficiaires.

Contact Presse : Murielle Esposito – Attachée de presse

Carsat Bourgogne et Franche-Comté
Tél. 03 80 70 56 70 / Fax : 03 80 70 52 89
Mail : murielle.esposito@cram-bfc.fr